

ZONE DENSE

SNCF Transilien

Au service de chaque client,
au service de toute l'Île-de-France

Par Séverine LEPERE,
Directrice Financière et Déléguée au Contrat – SNCF Transilien



SÉVERINE LEPERE

DIRECTRICE FINANCIERE ET DELEGUEE AU CONTRAT



- ✓ **2014: DIRECTRICE FINANCIERE ET DELEGUEE AU CONTRAT – SNCF TRANSILIEN**
- ✓ **2012 – 2014 : DIRECTRICE STRATÉGIE ET CONVENTIONS – SNCF TER/ INTERCITÉS**
- ✓ **2007-2012: DIRECTRICE DU RER B ET DE LA LIGNE K – SNCF TRANSILIEN**
- ✓ **2004-2007: CHEF DE GARE DE PARIS NORD**

TRANSILIEN

UN DES RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC FERROVIAIRE LES PLUS DENSES AU MONDE



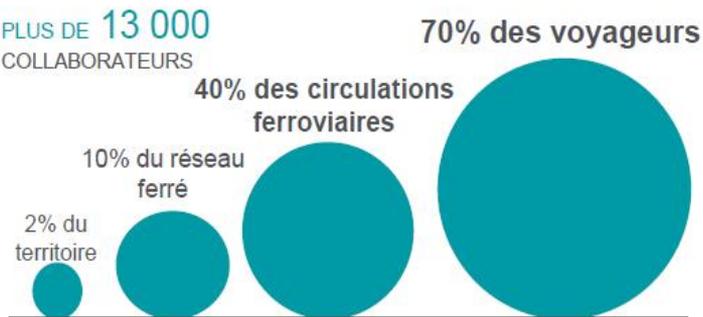
3,2M
DE VOYAGEURS QUOTIDIENS,
SOIT 2/3 DES VOYAGEURS SNCF

6 200
TRAINS PAR JOUR

14
LIGNES, DONT 5 RER ET LE
TRAM-TRAIN T4

382
GARES

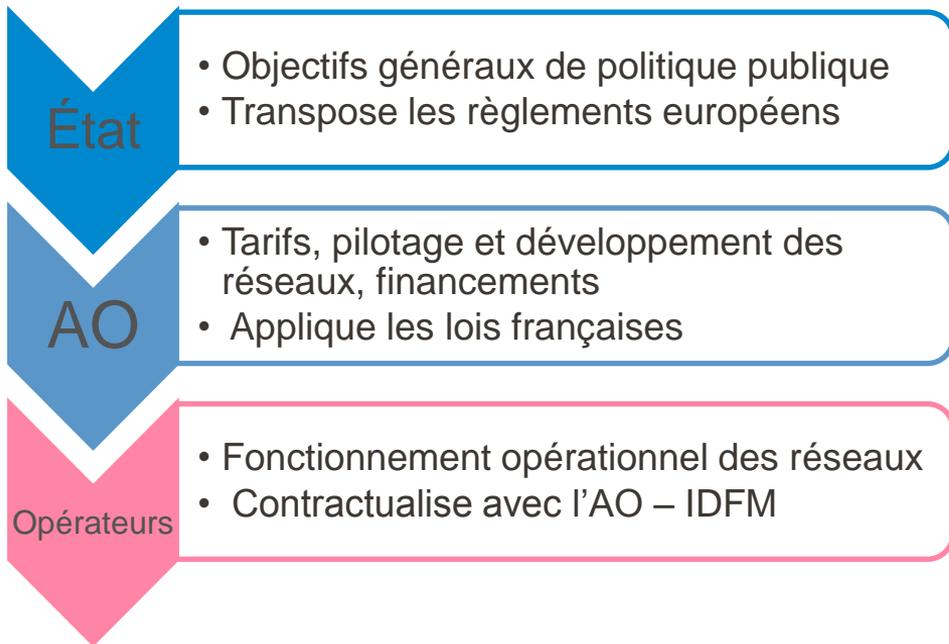
PLUS DE 13 000
COLLABORATEURS



ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS, UN SYNDICAT MIXTE DE COLLECTIVITÉS

STATUT ET ORGANISATION

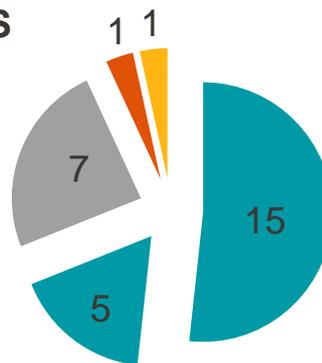
UNION EUROPÉENNE



CONCOURS PUBLICS

- Région Île-de-France = 50%
- Ville de Paris = 30%
- Sept Départements Francilien = 20%
- CRCI et EPCI

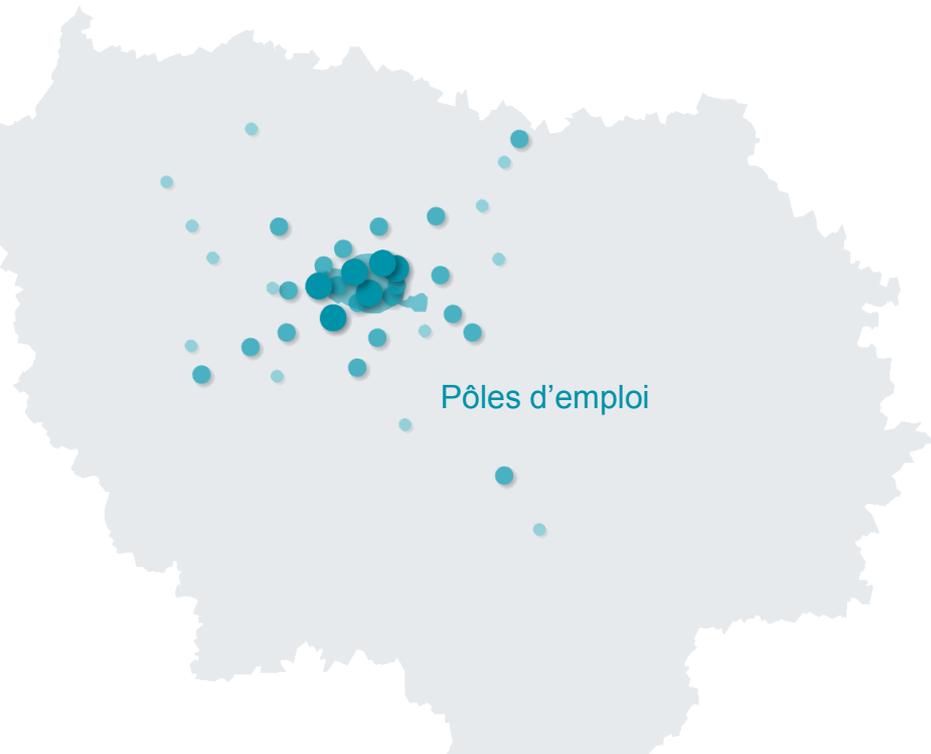
VOTES



■ Région ■ Ville de Paris ■ Départements ■ CRCI* ■ EPCI**

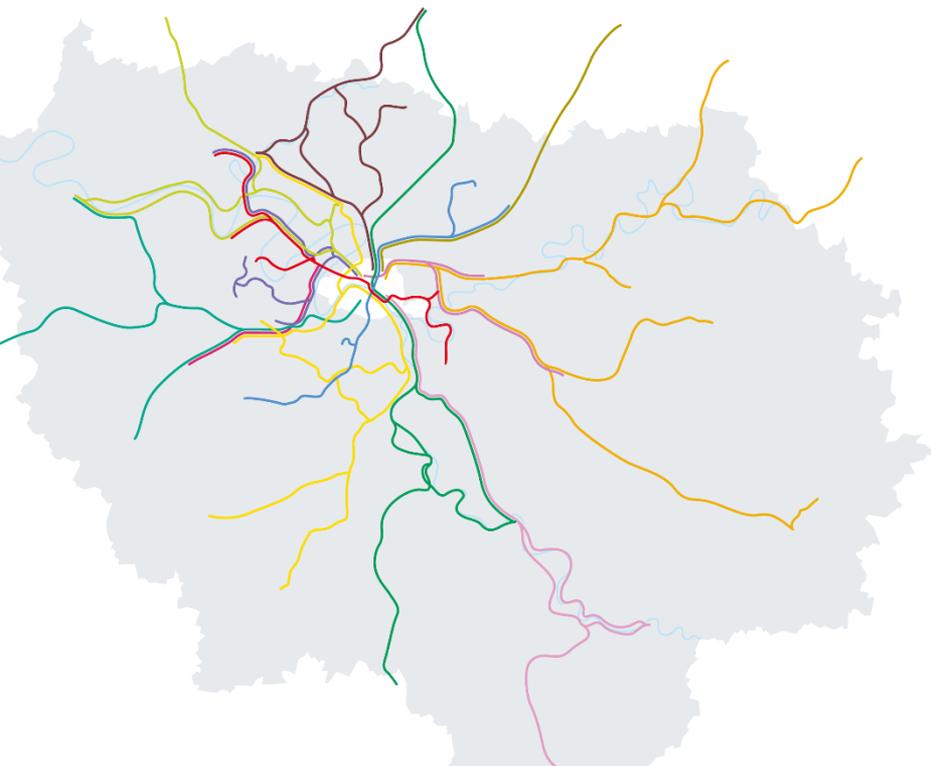
LA ZONE DENSE ILE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE : UNE MÉGAPOLE DE TAILLE EXCEPTIONNELLE



- 12 millions d'habitants
- Densité urbaine
- 30% du PIB français
- 1^{er} bassin d'emploi européen
- 1^{ère} région touristique mondiale
- JO 2024

ÎLE-DE-FRANCE : UNE ZONE DENSE EXCEPTIONNELLE



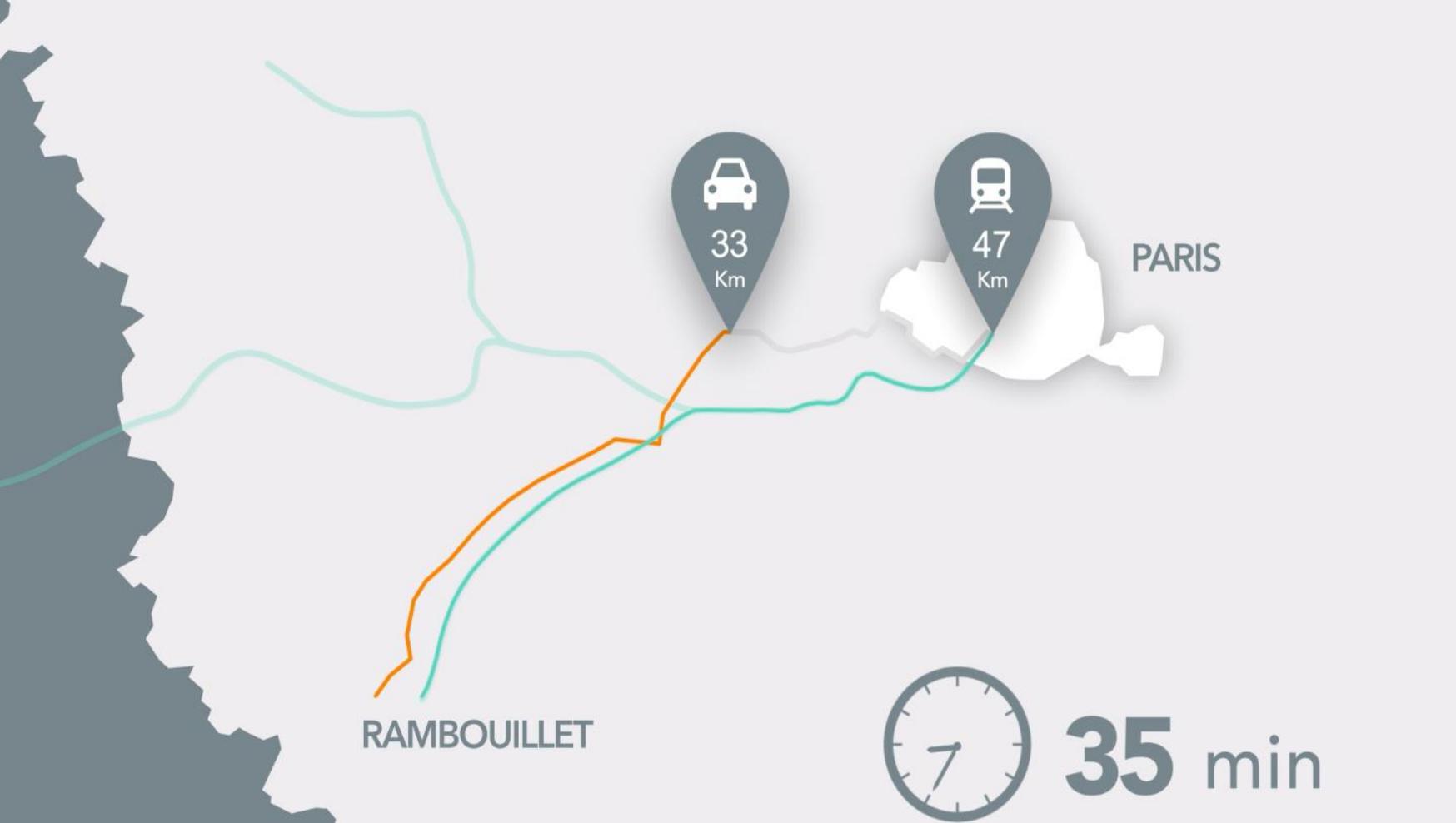
- 3,2 millions de voyageurs (+3%/an)
- 6000 trains
- Un départ chaque seconde
- 2^{ème} Mass Transit ferré (après Tokyo)
- Les 2 plus grandes gares d'Europe
- La vitrine du mass transit *by* sncf

2300



-98%

de NOX/km/personne





+3000€
par an

OUVERTURE À LA CONCURRENCE

CALENDRIER

Nouveau contrat

Calendrier juridique d'ouverture à la concurrence

Lignes de Transilien hors RER

RER C,D

RER E
(possibilité de mise en concurrence dès 2025)

RER A et B

Attribution de nouvelles lignes

Attribution de marchés

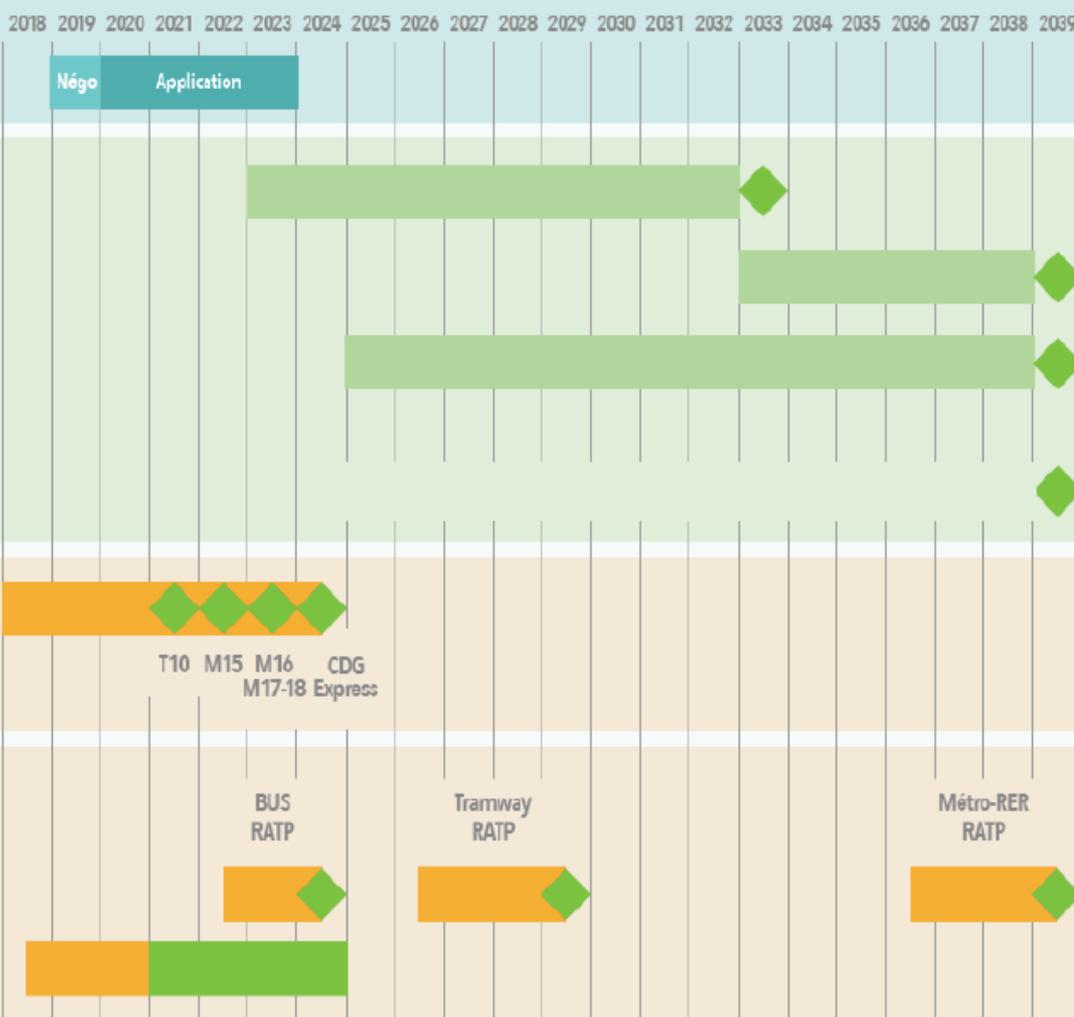
Attribution de lignes existantes

Réseau RATP

Réseau Optile

Négo

Application



Lancement des appels d'offre

Mise en concurrence optionnelle

Obligation de mise en concurrence

ZOOM SUR LE CONTRAT SNCF - IDFM

QUI SIGNE LE CONTRAT ?

- Le STIF est l'autorité organisatrice des transports en Île-de-France
- Il regroupe la Région, la Ville de Paris et les 7 autres départements de petite et grande couronne



CONTRAT 2016 - 2019

- Le contrat passé avec le STIF est le plus gros contrat du groupe SNCF
- Il est signé par SNCF Mobilités au nom de tout le groupe SNCF
- Le contrat de 12 md € (3 md € /an) est conclu pour la période 2016-2019. Il s'accompagne de 2,6 md € d'investissements sur 4 ans

QUI FAIT QUOI DANS LE CONTRAT ?



SNCF et le STIF conçoivent ensemble l'offre de transport

SNCF conseille et propose en s'appuyant sur son expertise mass transit



Le STIF décide et finance, en particulier les dessertes, les tarifs, les services

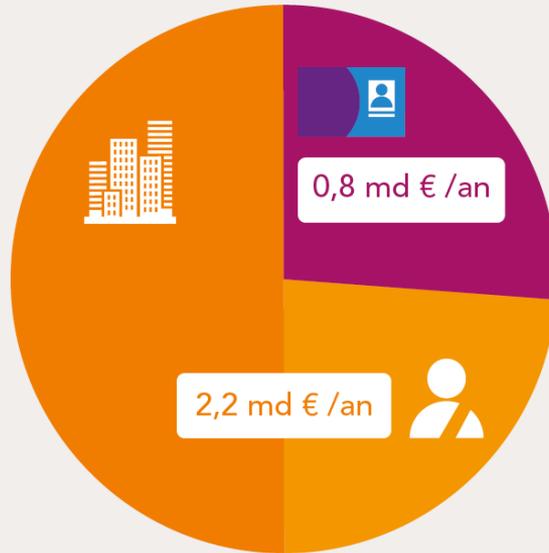


SNCF met en œuvre et exploite

Le STIF contrôle la correcte exécution

QUI FINANCE ?

- LE STIF**
- Les entreprises (versement transports : taxes sur les salaires des entreprises d'Île-de-France)



LES VOYAGEURS

- (dont environ 0,2 md € sont remboursés aux salariés par leur entreprise)

- Les collectivités locales (Région Île-de-France, la Ville de Paris et les autres départements de l'Île-de-France)

QUE PRÉVOIT LE CONTRAT POUR LA QUALITÉ DE SERVICE ?

BONUS / MALUS

sur la qualité jugée par les clients



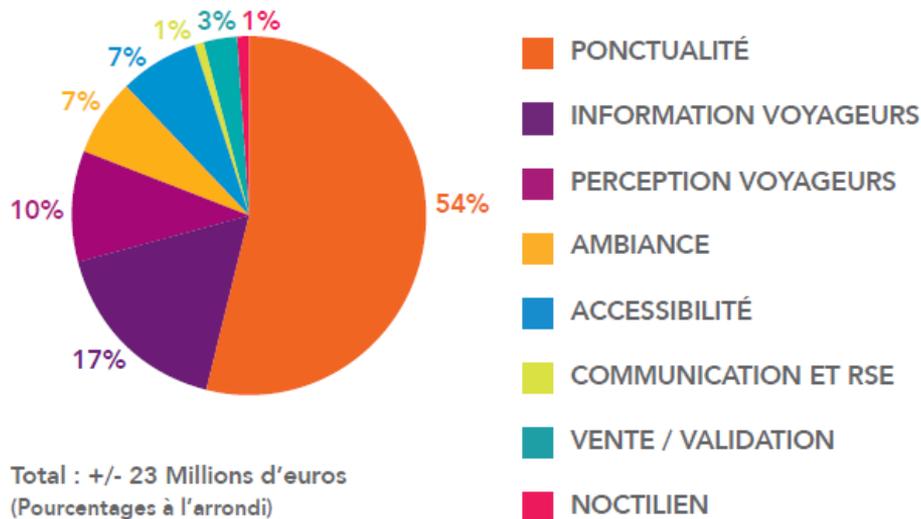
PÉNALITÉS

pour les trains supprimés



Toutes les causes sont prises en compte: l'infrastructure comme les suicides ou les malaises

UNE RÉPARTITION DES B/M BASÉE SUR LE RESSENTI CLIENT



QUE PRÉVOIT LE CONTRAT POUR LES RECETTES ?



Un partage des recettes à 50/50 autour de
l'objectif fixé

Le contrat prévoit un objectif
de croissance : +1% par an

QUE PRÉVOIT LE CONTRAT POUR LA MAÎTRISE DES CHARGES ?



Pour rester à l'équilibre, les charges de Transilien (masse salariale, prestations, électricité...) ne doivent pas augmenter plus vite que l'inflation, définie au contrat

QUE PRÉVOIT LE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DES INVESTISSEMENTS ?



- Sur 4 ans, le STIF investit 1,4 md €
- Transilien et Gares & Connexions se sont engagés à investir 1,2 md €. S'ils n'y parviennent pas, SNCF devra verser au STIF la somme non-investie

EN SYNTHÈSE : LES GRANDS PRINCIPES DU CONTRAT SNCF / STIF

- Un engagement de la **SNCF sur la production** d'un service de référence, en volume et en qualité, en **maitrisant les charges**
- **Une rémunération** de IDFM composée des **recettes directes** et d'une **contribution forfaitaire**
- La **SNCF assume le risque industriel** (Volume de production et niveau de coût, réalisé des investissements), **IDFM le risque tarifaire** (prix de vente des titres de transport) et **décide de l'offre**.
- Des hypothèses d'évolution de **recettes directes** et un dispositif de **partage des risques** commerciaux (bande passante)
- Une **incitation à la performance avec un système de bonus-malus** avec un poids grandissant
- Une **transparence** dans l'évaluation des résultats / capacités de IDFM à conduire des audits

QUI DOIT GAGNER ?



L'INDICATEUR DE RÉUSSITE DU CONTRAT
EST L'AUGMENTATION DE LA SATISFACTION DES CLIENTS

QUESTIONS